

Nombre de Membres en exercice : 27 Nombre de Membres présents : 20 Nombre de suffrages exprimés : 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 42/2024

OBJET : HALLE BOULISTE - CONVENTION D'UTILISATION AVEC LE CLUB DE CHANTEMERLE-LES-BLES

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 18 novembre 2024

Présents: BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, DAUJAN Nicolas, FLEURET Alain, BARBE Sabrina, BARRE Sylvie, BETTON Daniel, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, BRESCIANI Gaël, CHALAYE Franck, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, MARKARIAN Jean- Maurice, ORIOL Maurice, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : BERTUCCI Sandrine pouvoir à BLAISE Véronique, VIGNE Amélie pouvoir à BRUNET Michel, ACHARD Laure, LAFOND Florian, MAUSSERT Karine, MINGORANCE Anita, PONSON Aline.

Mme BARRE Sylvie est désignée Secrétaire de Séance.

M. le Maire informe l'assemblée que le club de boule lyonnaise de la commune de Chantemerle-les-Blés est intéressée pour utiliser la halle bouliste nouvellement construite pour y pratiquer des entrainements et occasionnellement organiser des concours de boules lyonnaises.

Il est proposé la signature d'une convention avec ce club afin de fixer les modalités pratiques et financières de l'utilisation de cet équipement.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, avec 21 voix pour et 1 abstention :

- Accepte que le club de boule lyonnaise de la commune de Chantemerle-les-Blés utilise la halle bouliste,
- Approuve la convention fixant les modalités pratiques et financières de cette utilisation ainsi que son règlement intérieur,
- Fixe le tarif annuel pour les entrainements à 500 €,
- Fixe le tarif pour une occupation occasionnelle à 50 € la demi-journée,
- Autorise M. le Maire à signer lesdits documents.

Ainsi fait et délibéré, à Mercurol-Veaunes, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Michel BRUNFT

Envoyé en préfecture le 26/11/2024

Reçu en préfecture le 26/11/2024

Publié le 26/11/2024

ID: 026-200056547-20241125-DE_2024_42-DE

